

Une servitude volontaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 21

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gentés des Alpes et les noires joux du Jura, sillonné de fleuves fougueux, comme le Rhône, ou de rivières paisibles, telles que le Doubs, la Sarine et l'Orbe, a été illustré par la lyre des plus grands poètes, depuis que Rousseau eût révélé à ses contemporains les merveilleuses beautés de ce petit coin de terre.

Et cependant, cette nature n'est qu'une des faces de la poésie qui demeure encore latente dans notre patrie romande. Byron a immortalisé Bonivard; nos écrivains nationaux ont dit les humbles vertus de Berthe, la royale filandière, et le dévouement de Davel; le pinceau de Gleyre a reproduit d'une manière splendide la victoire de Divicon et des Helvètes sur les Romains; Juste Olivier a chanté Julia Alpinula, et Albert Richard la bataille de Morat: mais que de choses encore à célébrer dans nos annales!

La vie intime de nos populations pastorales des Alpes, celle des industriels du Jura, les révolutions et les guerres qui, depuis la fin du dernier siècle, ont profondément remué ces populations, ne sont pas restées sans interprètes. Les récits si vrais et si attachants de Ch. Dubois, Scioberet, Urbain Olivier font voir tout le parti qu'un bon écrivain peut tirer de ces légendes contemporaines et regretter que ce riche filon ne soit pas davantage exploité.

Ce premier aperçu n'est que le préambule d'une suite de causeries sans art, mais non sans nombreuses digressions, sur l'histoire littéraire de la Suisse romande, dans lesquelles nous chercherons à grouper les résultats des travaux partiels et trop peu nombreux encore qui ont paru sur un sujet qui, certes, n'est pas sans intérêt.

De fréquentes comparaisons avec la littérature de nos Confédérés de langue allemande montreront combien ils nous ont devancé dans la vie littéraire. Alors que les moines de St-Gall, les *Minnesänger* de Zurich et de la Thurgovie, puis les poètes guerriers des premiers Confédérés jetaient un si brillant éclat dans la Suisse orientale, nos contrées étaient muettes. Seules, les chroniques de Savoie venaient raconter, de longues années après, avec une naïveté pleine de grâce, quelques-unes de nos anciennes légendes; ce n'est que plus tard, avec Bonivard et Calvin, que commença à naître la littérature romande.

Alex. M.

Une servitude volontaire.

Je vais parler d'une infortune devant laquelle pâlisent toutes celles que M. le pasteur de Montreux a voulu soulager. Oui, au sein de nos républiques, l'esclavage existe et sous une forme bien extraordinaire: *l'homme est esclave de la bête.*

M. Benoît possède un chien énorme.

— C'est un chien de garde, direz-vous.

— Non. M. Benoît habite un quatrième étage, et n'a ni trésors, ni bijoux, ni femme à garder.

— Alors, me répondrez-vous, c'est que *le chien est ami de l'homme.*

— Nous allons voir.

M. Benoît n'a jamais eu de femme, ni d'enfants, aussi toute son affection s'est-elle concentrée sur Bruno. La

place de ce dernier est au pied du lit, quand son maître repose; le plus souvent Bruno, peu content de la natte qui lui est assignée, grimpe sur le lit et allonge son vaste corps tout contre la maigre carcasse de M. Benoît. Celui-ci n'ose remuer de peur de déranger son fidèle Bruno, et passe la nuit à d'affreuses insomnies causées par la chaleur, le kangourisme, etc., etc.

Et quand on demande à M. Benoît:

— Amédée, pourquoi n'as-tu pas pris femme?

— Les cris de mes petits enfants m'auraient empêché de dormir.

Enfin il se lève, tout rouge et tout ruisselant. Son premier geste est une carresse à Bruno; sa première pensée est de songer aux besoins de Bruno; le temps est beau, il faut que Bruno fasse une promenade. On le lave, on le peigne, on l'étrille et, comme Bruno est tant soit peu sauvage, on le conduit à l'aide d'une cordelette.

— Bonjour, M. Benoît; quel beau temps!

— Oui, c'est vrai; aussi je vais promener mon chien.

Et quelle promenade, grands dieux! elle rappelle assez exactement celle qu'Achille fit faire au cadavre d'Hector, avec cette différence qu'Hector était attaché par les talons, tandis que la cordelette est enroulée au bras de M. Benoît.

Tantôt c'est là bête (Bruno) qui prend les devants, et M. Benoît qui, se cramponnant au sol, cambre ses reins pour résister à cette épouvantable traction; tantôt c'est M. Benoît qui se trouve à l'avant-garde; il sue comme un cheval de louage, et ne parvient qu'à grand'peine à surmonter la mauvaise volonté de Bruno.

Les deux inséparables arrivent enfin dans la campagne. Comme il faut que Bruno jouisse d'un peu de liberté, on le détache, et le voilà courant, allant, revenant, donnant toutes les marques d'une hilarité immodeste. M. Benoît sourit de ces ébats joyeux. Tout à coup la route fait un contour, et Bruno disparaît... M. Benoît s'inquiète, siffle, crie, appelle, et n'est heureux qu'au moment où son fidèle ami, qui vient de patauger dans une mare, applique ses deux pattes boueuses sur son gilet de piqué blanc. Mais M. Benoît ne voit que l'intention, il flatte sa bête, la caresse, et M. Bruno recommence le manège ci-dessus.

Enfin, l'on rentre en ville; Bruno fait mille cérémonies gracieuses avant d'accepter la cordelette dont son maître veut l'enchaîner.

Celui-ci que la promenade, les cris, la poussière, les coups de sifflet ont grandement altéré, songe un instant à reconforter sa pauvre humanité, à l'aide d'un grand verre de bière. Il se rend à son cercle, et bravant l'écriveau suspendu à la porte et les remontrances du concierge, il demande en hâte la bienheureuse chope.

— Laissez votre chien dehors.

— Oh! Bruno n'est pas un chien comme un autre; il est très-propre, et, d'ailleurs, je vais l'attacher au pied de cette table.

Soudain, Bruno ressent une envie extrême de se gratter; il se relève brusquement, renverse la table, la chope, les allumettes, etc. Le concierge gronde, les garçons accompagnent en différents tons; M. Benoît

paie et quitte l'établissement, non sans maudire les égoïstes qui se fâchent pour rien.

Cependant la salle est complètement kangourisée. Huit jours durant, les habitués se ressentiront de l'esclavage de M. Benoît.

Dirai-je les plaisirs du bain, quand Bruno vient se couper sur M. Benoît sa toison mouillée, ceux de la table quand il happe le meilleur morceau, au moment où son maître bien-aimé va le porter à sa bouche.

Eh bien ! M. Benoît supporte tout, souffre tout, je ne dirai pas avec résignation, mais avec la plus grande joie. Pour Bruno, il oublie ses affaires, ses parents, sa santé, sa religion. J'irais bien au sermon, dit-il, mais Bruno s'ennuierait en mon absence.

Ajoutons, comme bouquet, que, chaque année, M. Benoît solde un impôt rondelet moyennant lequel il a droit d'être esclave, et, après cela, plaignons les nègres d'Amérique ! J. B.

Fête cantonale des Chanteurs vaudois,

A LUTRY

les 26 et 27 mai 1867.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Dimanche 26 mai.

5 heures du matin. Salve d'artillerie pour annoncer la fête.

8 — 9 h. Arrivée en gare des sections et délégations. Salve d'artillerie et morceau de fanfare. Formation du cortège, qui se rend directement sur la place d'armes, dans l'ordre suivant : corps de musiques, bannières cantonales, invités, jury, comité central, comité local, sections avec leurs bannières dans l'ordre inverse de celui du concours.

9 h. et demie. Réception des sections et délégations par le comité central. Vin d'honneur. Remise du drapeau cantonal au comité local par la section d'Aigle et distribution aux présidents de sections des cartes de fête, insignes et billets de logement.

10 h. Formation du cortège pour se rendre à la répétition générale au temple, en passant par la Grand'rue et la rue du Bourg (II^e basse, I^e basse, II^e ténor, I^e ténor).

10 h. et demie. Répétition générale après laquelle les chanteurs se rendent dans le même ordre et par le même chemin sur la place d'armes où ils sont licenciés.

12 h. et demie du soir. Formation du cortège sur la place d'armes dans l'ordre suivant : corps de musique, bannières cantonales, délégués et invités, jury, comité central, sections (chacune avec son drapeau). Le cortège se rend au temple par la Grand'rue, le Quartier du Lac et le Temple.

1 h. Concours et concert.

4 h. Fin probable du concert. Délibérations du jury. Retour du cortège par le Quartier du Temple, Voisinand, Terreaux et le Bourg-Neuf.

5 h. Banquet. Distribution des prix. Clôture de la partie officielle. Salve d'artillerie.

Le soir bal non-officiel organisé par la section de Lutry et promenade en ville.

Lundi 27 mai.

9 heures du matin. Départ par le train. Promenade à Grandvaux en passant par Cully.

CONCERT

le 26 mai, à 1 heure, dans le temple de Lutry.

PROGRAMME

Salut aux chanteurs, exécuté par la section de Lutry, Amb. THOMAS.

Chœur d'ensemble, *Psaume LXXXIV*, arrangé pour chœur d'hommes par F. DRAESEKE.

I. Concours.

A. Chant populaire.

1. Frohsinn de Vevey, *Heimweh*, J. HEIM.
2. Harmonie des Alpes de Bex, *Invocation*, KREUTZER.
3. Lyre de Lutry, *Nuit d'été*, Air russe.
4. Chœur du Léman de Coppet, *Mal du pays*, KREUTZER.
5. Union de La Tour, *Patrie et bonheur*, Air populaire.
6. Echo des bois du Mont, *Le Rossignol*, KELLER.
7. Section vaudoise de N.-Zofingue, *A la Patrie*, H. DE SENER.
8. Montagnarde de Burtigny et Le Vaud, *Le mois de mai*, GEWAERT.
9. Helvétienne d'Aigle, *Réveil de la nature*, J. HEIM.
10. Echo des Alpes d'Yverne, *Dieu protège la Suisse*, BAUR.
11. Vigneronne de Lavaux, *Voici Mai!* J. HEIM.

B. Chant artistique.

1. Société de chant de Cossonay, *Chant des Amis*, A. THOMAS.
2. Union chorale de Lausanne, *Les Alpes*, H. DE SENER.
3. Recréation d'Yverdon, *Une nuit du mois de mars*, KREUTZER.
4. Société de chant de Villeneuve, *Suisse, Suisse*, A. THOMAS.

II. Morceau hors concours.

Frohsinn de Lausanne, *Eine Maiennacht*, F. ABT.

III. Chœurs d'ensemble.

1. Prière de Joseph, MÉHUL.
2. Au libre fils de Tell, F. ABT.
3. Regrets (demi-chœur), W. BAUMGARTNER.
4. Le dimanche matin, F. ABT.
5. Le glaive du héros, W. BAUMGARTNER.

Observation. L'ordre dans lequel les sociétés sont placées est le résultat d'un tirage au sort opéré par le comité central.

Toute marque d'approbation ou d'improbation est interdite.

PRIX DES PLACES

Réservées (numérotées), 5 fr. — Premières, 3 fr. — Secondes, fr. 2. — Troisièmes, fr. 1.

Dépôts de cartes à Lutry, chez M. Ed. Dizerens, caissier de la fête ; à Cully, chez M. Duboux, négociant ; à Lausanne, chez M^{me} Delavaux, rue St-Pierre, M^{le} E. Hoffmann, rue de Grand-Chêne, et chez M. Monnet, rue Haldimand.

Dans une commune du Vully, il était d'usage d'alloquer aux soldats appelés au service de la patrie une indemnité de 4 batz par jour. En 1838, le boursier inscrivit cette dépense en ces termes dans les comptes qu'il soumit à la municipalité :

« A Frédéric **, 4 fr. 8 batz de Suisse pour avoir été retourner les Français. »

Ce prix est bien modique, car la moindre casaque qui serait retournée par un tailleur de village coûterait au moins autant.

Quand le syndic du village de *** désire que son opinion prévale dans une décision, il dit tout simplement au municipal qui n'est pas de son avis : *Kaize-té, ti onna bite, te ná rein à dere.*

Un maire d'une commune rurale sur les bords du Rhône a, dit-on, pris un arrêté ainsi conçu :

« Permis aux jeunes gens de X... de battre le tambour, mais à la condition de ne pas faire de bruit. »

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.